

Le pouvoir s'invite à la célébration du 20 avril

Manœuvres pour une récupération - pollution



La mobilisation gêne le pouvoir en place. ©Archives Libérées

En programmant des festivités folkloriques, les autorités ont à l'idée de signifier que, du moment que la revendication est satisfaite, il n'y a plus de raison d'en faire encore une cause et un motif de mobilisation.

Le pouvoir s'est invité cette année aux célébrations du 36e anniversaire du Printemps amazigh. On s'en doutait un peu. Dès lors qu'il a révisé la Constitution et y a introduit un article faisant référence à l'officialisation — qui n'en est pas une, il faut bien le souligner — de tamazight, il ne pouvait rester sans tenter de faire valoir un mérite, le sien, s'entend, dans ce qu'il considère être un aboutissement définitif d'une revendication portée par plusieurs générations de militants.

Il est au demeurant dans sa pratique de prétendre à la récupération des événements qu'il sait ne pas pouvoir saborder par la manœuvre ou empêcher par la répression. Mais, cette fois-ci, sa démarche est encore plus sournoise, en ce sens qu'elle poursuit en même temps de polluer les débats autour, justement, du statut octroyé à la langue amazighe et des problématiques de démocratie et des libertés, indissociables d'ailleurs de la revendication identitaire, linguistique et culturelle. En s'invitant à la célébration du 20 Avril, à travers principalement des exécutions folkloriques, le pouvoir a à l'idée de signifier que, du moment que la revendication est satisfaite, il n'y a plus de raison d'en faire encore une cause et un motif de mobilisation. Ce n'est d'ailleurs pas une arrière-pensée politique chez lui, puisque le ministre de la Jeunesse et des Sports, El-Hadi Ould Ali, dépêché dans les wilayas de Kabylie pour superviser l'action des relais locaux du pouvoir, sous le couvert de missions d'inspection de chantiers relevant de son secteur, a clairement soutenu, hier, sur les ondes

de la radio Tizi Ouzou, qu'“une marche pour tamazight n'a plus de raison d'être, maintenant que cette langue qui était la revendication d'Avril 80 est officialisée”. Voilà un propos qui, autrement compris, prépare à toutes les répressions, surtout lorsque le même intervenant sur les ondes de la même radio poursuit, sans nécessairement faire allusion au seul MAK, que “ceux qui veulent marcher demain sont des gens qui veulent la partition du pays (...)”. Ce qui n'autorise pas pour autant à supposer que le ministre de la Jeunesse et des Sports n'a pas été attentif aux déclarations-diatribes du chef de cabinet de la présidence de la République et secrétaire général par intérim du RND, Ahmed Ouyahia, et du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui font du MAK un abcès de fixation pour des desseins politiques, que tout le monde devine. Il se voit qu'il est dans l'accomplissement d'un rôle bien déterminé : celui d'œuvrer à affaiblir, par la manœuvre, la mobilisation pour la revendication d'un vrai statut pour tamazight, du moins pour qu'elle ne soit pas une cause politique. Une mobilisation qui se maintient, car le statut qui a été rédigé dans la Constitution révisée cette année ne fait pas de tamazight une langue officielle. D'ailleurs, il n'est pas difficile de relever la supercherie. L'article 4 de la Constitution, consacré à tamazight, stipule une officialisation qui n'est pas tangible, mais en devenir. Il n'énonce pas un principe, mais une perspective : “Tamazight est également langue nationale et officielle. L'État œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national. Il a créé une académie algérienne de la langue amazighe, placée auprès du président de la République. L'académie, qui s'appuie sur les travaux des experts, est chargée de réunir les conditions de la promotion de tamazight en vue de concrétiser, à terme, son statut de langue officielle. Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique.” Cela, pendant que l'article 3 de la même Constitution révisée établit que la langue arabe est exclusivement la langue officielle de l'État : “L'arabe est la langue nationale et officielle. L'arabe demeure la langue officielle de l'État.” À cela s'ajoute la précarité de ce petit statut donné à tamazight, puisqu'il n'intègre pas les articles cardinaux mis à l'abri d'éventuelles révisions ultérieures.

S. A. I.